

Questions Ateliers d'émergence de projets

AAP – L'innovation au Croisement de filières

Est-il possible d'avoir le nom des participants au webinaire ?

Nous ne pouvons pas diffuser la liste des participants. En revanche, si vous souhaitez contacter un intervenant, merci de vous rapprocher des pôles de compétitivité, qui vous mettront en contact.

Est-ce que les heures d'un co-gérant technique peuvent être comptabilisées dans les dépenses dans le cadre d'une SARL ?

Oui dans le cas où le gérant effectue des travaux de R&D dans le cadre du projet. Dans tous les cas, chaque dépense déclarée doit être justifiée et dans le cas présent, les dépenses devront être justifiées par des feuilles de temps.

Les dépenses liées à des expérimentations avec des clients potentiels sont-elles éligibles ?

Oui, si cette expérimentation s'inscrit bien dans la globalité du projet à la suite des travaux de R&D pour valider le prototype / service développé.

Les projets doivent-ils être dans 2 des priorités thématiques, ou peuvent-ils être dans une priorité thématique et une priorité transverse ?

Les projets doivent s'inscrire dans les priorités de la feuille de route de chacun des pôles présentés lors de l'atelier. N'hésitez pas à contacter les pôles pour plus de précisions.

Une Startup d'une autre région peut-elle proposer sa technologie disruptive afin de trouver les partenaires bretons et de proposer ensemble un projet innovant ?

Une start-up non bretonne peut participer en tant que partenaire dans un projet déposé à cet AAP si et seulement si elle s'autofinance (ou trouve des aides auprès de sa région) et si elle mène des activités de R&D dans le cadre du projet. Sinon la start-up peut aussi être prise en tant que prestataire par un des partenaires du projet mais elle agira en tant que prestataire (c'est-à-dire qu'elle devra répondre au cahier des charges de son client). Dans tous les cas, le projet doit être porté par une structure bretonne.

Si on est Nantais on peut profiter des subventions ?

Non, il n'est pas possible pour un partenaire hors région Bretagne d'être financé par le Conseil Régional. En revanche, un membre non breton peut intégrer un consortium (hors porteur) et les pôles de compétitivité peuvent aider l'entreprise hors territoire breton à trouver des aides financières sur son territoire à elle.

Il y a des accords entre Régions ?

Cela doit être étudié au cas par cas. Les échanges sont possibles avec les régions couvertes par les pôles, dont les Pays de la Loire notamment.

Le domaine de l'Innovation en santé et numérique est-il éligible ?

Tout à fait

Si nous sommes déjà une start-up soutenu par la Région Bretagne avec Emergys, sommes-nous éligibles ?

Oui, une start-up est éligible. En revanche, il faut pouvoir justifier de fonds propres suffisants pour pouvoir assurer la part non financée des travaux (55% des dépenses), et aussi justifier d'être en capacité de suivre et manager le projet. (RD, compta, etc)

Bonjour, je voudrais savoir si un partenaire académique privé est éligible (ex. Ecole de commerce) et si l'académicien n'est pas rattaché à un laboratoire de recherche.

D'après le règlement de l'AAP, les partenaires recherches éligibles doivent être des "organismes de recherche et de diffusion des connaissances au sens européen" : les centres de recherche publique peuvent bénéficier de subvention jusqu'à 100 % des coûts additionnels et jusqu'à 80 % des coûts retenus pour les centres techniques pouvant être considérés comme organismes de recherche dans le projet et inscrits dans une démarche régionale d'animation et de conseil en innovation intégrant le volet CPER 2021-2027. L'éligibilité d'un centre de recherche privé reste à confirmer. Au-delà du l'ordre privé ou publique de l'organisme de recherche, le partenaire recherche doit mener des travaux de recherche et de développement. Dans le cas d'une école de commerce, il faudra donc expliquer quels sont les travaux de recherches menés.

Bonjour, est-ce qu'un projet qui propose une suite d'un premier projet labellisé avant 2020 a une chance de financement ? Merci

Si le projet contient des activités de R&D pour tous les partenaires et si le projet permet de créer de la valeur (CA et emploi) alors il faut l'étudier en détail pour voir si un dépôt est possible. En expliquant bien la différence avec le précédent projet. Après sera-t-il prioritaire par rapport à un autre dossier (à qualité équivalente) ce n'est pas sûr.

Bonjour, connaissez-vous le taux de réussite des précédents appels ?

Voici le taux de sélection (projets retenus / projets reçus) : 47% en 2020; 65% en 2019; 52% en 2018.

Est-ce qu'une PME est indispensable ou les combinaisons 2 ETI ou une ETI/un grand groupe sont possibles ?

C'est mieux s'il y a une PME dans le consortium : 1 des critères de sélection porte sur l'importance du poids des PME dans le projet.